



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cadres et personnels de direction

Question écrite n° 64420

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les décrets d'application modifiant les règles de gestion des corps de direction des établissements publics de santé médico-sociaux et sociaux. Ces décrets vont très au-delà de la loi « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires » en dérogeant aux principes de la fonction publique et suscitent l'inquiétude des personnels concernés. Ces derniers soulignent qu'ils réduisent également le rôle du président de l'assemblée délibérante. Ils regrettent la diminution de la place des syndicats dans les instances de gestion, les quotas importants de recrutement de non-fonctionnaires, potentiellement dispensés de formation à l'emploi, et les incertitudes laissées sur la nomination des élèves directeurs en fin de scolarité. Le projet modifie à leurs yeux profondément la fonction de direction : celle-ci est fragilisée, contrairement à l'affichage officiel de l'octroi d'une responsabilité accrue. Les personnels concernés souhaitent donc que les projets de décrets soient modifiés, dans le sens d'une considération maintenue des présidents et des directeurs des établissements de santé. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64420

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11097

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)